

Sommaire

Activités et Journées d'études ...	2
Journées d'études 2025	3
Déontologie des psychologues ...	3
Plateforme asso. et syndicale ...	4
Collège des Soc. Savantes	4
Pédopsychiatrie	4
AG extraordinaire	5
Adhésion à la SFP	6
Adhésion individuelle	7
Adhésion laboratoire	8

Directeur de la publication
René Clarisse, Président de la SFP

Rédacteur en Chef
Françoise Dalia,
Secrétaire Générale de la SFP

Réalisation
Isabelle Saillot, Communication

*Chers.ères adhérents.es,
Chers.ères collègues,*

Parmi les sujets d'importance qui nous occupent, le contexte marqué par des décisions budgétaires drastiques s'ajoute comme une lame de fond particulièrement injuste et menaçante pour l'Éducation, la Santé, la Recherche et le Travail. Les espaces de formation de l'École à l'Université et les conditions de vie des jeunes jusqu'aux plus âgés se voient impactés, là où de nombreux besoins s'affirmaient déjà comme urgents et vitaux. Chercheurs ou praticiens, les psychologues voient donc s'imposer à eux des contraintes toujours plus lourdes qui entravent leurs possibilités de répondre avec efficacité à leurs missions qu'elles soient de recherche, d'enseignement ou d'accompagnement des personnes.

Face à ces enjeux préoccupants, la SFP reste plus que jamais en alerte. La formation des psychologues, le maintien du titre unique de psychologue, le respect de l'autonomie professionnelle que le code de déontologie définit sans ambiguïtés et le refus d'un ordre professionnel, autant de sujets déjà fortement investis dans les nombreux engagements de notre société savante. La période hautement austéritaire que l'on nous annonce s'accompagne également de craintes persistantes quant au refus de prise en compte de l'expertise de la recherche et de l'expérience des professionnels.

Pour la SFP, le besoin de solidarité et de collectif dans tous les lieux où nous agissons apparaît comme une ressource à préserver et à entretenir. La promotion d'initiatives, de réflexion et d'échanges entre chercheurs et praticiens, la volonté de collaboration étroite avec les organisations associées nous fournissent de solides atouts pour y réussir.

René Clarisse, Président de la SFP



Quelques activités de la SFP en 2024

Durant cette année 2024, la SFP a réuni 3 conseils d'administration, 6 bureaux nationaux où ont été débattues et adoptées les positions de la SFP sur un grand nombre de questions d'actualité.

La journée de formation aux auditions de recrutement de maîtres de conférences a eu lieu le 11 avril 2024 à Nîmes.

Suite aux propositions de la commission formation adoptées en CA, la SFP a tenu une journée d'études sur l'intelligence artificielle, le numérique et la psychologie, le 25 mai 2024.

La SFP est également engagée sur de nombreux dossiers, en lien avec plusieurs organisations de psychologues : la déontologie (CERÉDéPsy), le groupe des organisations de Psychologues de l'Éducation Nationale (G10), la défense de la recherche (collège des sociétés savantes), la formation et le titre unique (groupe intersyndical et inter-associatif).

Elle a également participé au colloque de la Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées du 23 avril 2024 ainsi qu'au colloque de l'École des Psychologues Praticiens des 6 et 7 juin 2024.

Journée d'études 11 mai 2024

Intelligence artificielle, numérique et psychologie *Faut-il avoir peur des algorithmes ou de ceux qui les conçoivent ?*

Le programme de ce webinaire était délibérément tourné vers la pluridisciplinarité. Un enseignant-chercheur en informatique, un maître de conférences en philosophie, un professeur de psychologie du travail, une professeure en psychologie cognitive et des praticiens sont intervenus lors des conférences et des tables rondes.

La mise à plat des différentes formes d'intelligence artificielle a permis d'en démystifier les contours et d'aborder les questions éthiques, sociales et professionnelles posées aux psychologues. Le développement de l'intelligence artificielle s'inscrit dans une histoire qui est celle du rapport des hommes à la technique et renvoie finalement aux représentations de l'intelligence. Ces transformations technologiques impactent aussi la recherche. Quels nouveaux développements offrent-elles par exemple dans le champ de la mémoire ? Quelles conséquences ont-elles sur les activités humaines, dans le domaine du travail par exemple ? Les nouvelles formes de travail digitalisées (IA, usages du numérique, réalité immersive, robots...) ne rendent pas nécessairement le travail plus supportable surtout si elles ne sont pas conçues et installées à partir de l'expérience des professionnels.

Les praticiens sont également confrontés à des questions éthiques et déontologiques avec l'introduction de ces nouveaux outils. L'intervention de psychologues cliniciens auprès d'enfants autistes et dans le champ du conseil en orientation a pu montrer quels pouvaient en être les apports mais aussi les limites.

Les vidéos des conférences et des tables rondes sont accessibles sur le site de la SFP :
<https://www.sfpsy.org/2024/08/11/actualites/intelligence-artificielle-numerique-et-psychologie-2/>



Programme des journées d'études et webinaires durant l'année 2025

La commission formation a présenté lors du CA du 28 septembre un projet de réflexion et d'échanges sur le thème : **Où en est la clinique ?**

Celui-ci prendra la forme d'une première journée visant à revisiter le positionnement de la clinique dans l'histoire de la psychologie et les enjeux actuels autour de la formation, du titre de psychologue et de l'exercice professionnel.

Cette journée sera suivie d'une série de tables rondes sous forme de webinaires afin d'éclairer les débats sur les références théoriques et les usages de la clinique dans différents champs : Travail, Éducation, Santé.

Parallèlement, une série d'entretiens sera organisée afin de recueillir le point de vue des praticiens et des enseignants-chercheurs sur leurs définitions et usages de la clinique.

Une synthèse de cette enquête non exhaustive sera présentée lors d'une deuxième journée et servira de matériau aux débats.

La commission formation fixera très bientôt les dates et les modalités d'inscription.

Depuis 2018, la SFP est engagée au sein du CERéDéPsy (Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues) à la construction d'une instance indépendante, ne passant pas par un ordre mais rendant visible et opérationnel le respect de la déontologie des psychologues.

Cette démarche a abouti à la décision de porter collégalement une instance indépendante, le CNCDP : Conseil national consultatif de la déontologie des psychologues. Le CNCDP serait constitué au départ des 23 organisations actuellement engagées dans le CERéDéPsy, et serait ouvert à toutes les organisations désirant le rejoindre et en accord avec ses principes fondateurs.

La déontologie des psychologues : une alternative à un ordre

Les missions du CNCDP seront élargies par rapport à la CNCDP actuelle qui traite des demandes d'usagers sur la déontologie des psychologues. Celles-ci seront prises en charge dans une Commission Des Avis (CDA) mais le CNCDP prévoit d'organiser des actions d'information, de formation et de réflexion autour du code.

Les statuts et le règlement intérieur qui sont en cours d'élaboration, devront être validés par les instances des organisations du CERéDéPsy avant le dépôt des statuts prévu en décembre.



Plateforme associative et syndicale

La SFP participe à la plateforme intersyndicale et associative des psychologues qui entend alerter les pouvoirs publics sur la situation de la psychologie et des psychologues. Une pétition « Assez de discours sur les psychologues, il y a urgence ! » a été diffusée et une réunion publique avec la presse et les élu.es parlementaires a été organisée le 23 mai à la Bourse du travail de Paris. Recruter des psychologues et rendre la profession plus attractive et plus valorisée sont les demandes portées par la plateforme, ainsi que l'opposition à la création d'un ordre des psychologues. Un courrier sollicitant une rencontre avec les présidents de groupes parlementaires a été adressé aux élu.es.

Le Collège des Sociétés Savantes Académiques de France

La SFP est aujourd'hui membre actif du Collège des Sociétés Savantes Académiques de France depuis sa création le 6 février 2021. La SFP s'est associée à des prises de position sur des sujets touchant à la culture scientifique, l'accès aux études supérieures, la situation d'universitaires emprisonnés à l'étranger ou encore la politique de soutien public à la recherche.

La SFP a participé au congrès qui s'est tenu en février 2024 à Paris sur le thème « Migrations-Interactions-Échanges et mobilités ».

La SFP a pris position en co-signant la tribune intitulée « opposer agriculture et écologie ne sauvera personne » publiée dans l'édition du 21 mars 2024 du journal « Libération ». Ce texte s'inscrit sans hésitation en contre-point du déni et du mépris des connaissances scientifiques.

Pour aller plus loin, consulter le site <https://societes-savantes.fr>

Quelle pédopsychiatrie pour le second quart du XXI^e siècle ?

En décembre 2023, la Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées (SFPEADA) a contacté la SFP en posant deux questions : la place et le rôle de la pédopsychiatrie en France pour ce 2^e quart du XXI^e siècle ? La place et le rôle du pédopsychiatre dans le soin pédopsychiatrique ?

La SFP a constitué un groupe de travail qui a produit un texte en janvier 2024 puis suite au rapport de synthèse de la société de pédo-psychiatrie, la SFP a rappelé que la psychologie n'était pas seulement orientée vers le champ de la santé et qu'il existe un titre unique de psychologue.

Le rapport préconise de créer un diplôme de pédopsychologue en 6 ans et de ne pas positionner les psychologues dans l'accueil de 1^{er} niveau tout public. Cette position ne recueille pas l'assentiment de la SFP, ni des psychologues intervenant dans le champ de la prévention.

Lors de la conférence de remise du rapport au ministère de la santé le 23 avril, la SFP est intervenue pour présenter ses positions. Les échanges avec la SFPEADA ont été positifs.



AG extraordinaire du 9 novembre 2024

Élection aux fonctions de Président.e de la SFP

Lors de l'AG extraordinaire du 20 octobre 2023, il avait été décidé, en l'absence de candidature au poste de président.e de confier au past-Président, René Clarisse, la charge d'assurer la fonction pendant une durée d'un an maximum et d'organiser une nouvelle campagne de candidature. Cette campagne a été lancée en janvier 2024 et poursuivie jusque fin août 2024.

Le CA de la SFP réuni le 28 septembre 2024 a fixé la date du 9 novembre pour la réunion de l'AG extraordinaire qui devra examiner la candidature reçue et procéder à un vote, conformément aux statuts. Cette AG extraordinaire se déroulera en distanciel de 9h30 à 12h.

Déroulement de l'AG extraordinaire

Après la présentation des CV et lettre de candidature, le vote s'effectuera de manière numérique. Les résultats adressés par la plateforme seront proclamés à la fin de l'AG.

Les votants sont les adhérents de la SFP à jour de leur cotisation ainsi que les membres des organisations associées sur la base d'une liste établie par elles, généralement les membres des instances nationales.

Chaque adhérent recevra un lien de connexion pour assister à l'AG extraordinaire en visio conférence. Le vote s'effectuera de 10h à 11h par l'intermédiaire de la plateforme Belenios qui correspond aux critères de la CNIL et du RGPD. Chaque participant recevra un code spécifique pour voter en toute confidentialité.

Aucune procuration ni vote par correspondance ne sera donc possible.



Adhésion à la SFP 2024

Créée en 1901 par Pierre Janet, la Société Française de Psychologie (SFP) est la première association de psychologues en France. Elle regroupe l'ensemble des champs de la psychologie (clinique, développement, sociale, cognitive, différentielle, etc.). Elle est « la société savante » pour la psychologie en France. Composée d'universitaires et de praticiens, elle œuvre à la mise en relation permanente des psychologues autour des thèmes et débats actuels qui concernent notre discipline. La SFP a pour principale mission de développer les échanges de connaissance en psychologie et de garantir la scientificité des pratiques. Elle tisse de ce fait les liens indispensables que recherchent les jeunes psychologues pour garder un contact avec le corps des connaissances psychologiques et pour organiser des actions susceptibles de promouvoir la psychologie auprès d'un public plus large.

La SFP est composée de trois départements : recherche, organisations associées et interventions psychologiques (psychologie appliquée).

Elle publie deux revues scientifiques : **Pratiques Psychologiques** et **Psychologie Française**. Elle adresse régulièrement une lettre d'information à ses adhérents.

L'adhésion marque l'appartenance à une communauté soucieuse de préserver et de développer ses connaissances dans le domaine de la psychologie. Elle permet de recevoir les revues et de bénéficier de tarifs privilégiés pour assister aux colloques, formations et manifestations organisés sous l'égide de la SFP.

Le montant de la cotisation peut être, **selon certaines conditions et limites**, déductible de l'impôt sur le revenu

	SANS REVUE	UNE REVUE	DEUX REVUES
Membre (France)	100 €	165 €	195 €
Membre (étranger)	100 €	183 €	205 €
Membres d'une Organisation Associée (AFPSA, AFPEN, APsyEN, APS, CoPsy SNES et SNUIPP, SFPS)	0 €	165 €	195 €
Étudiant, sans emploi	35 €	90 €	120 €
Retraité / Membre d'un Laboratoire adhérent à la SFP	90 €	135 €	165 €
Laboratoire / <i>adhésion pleine</i>	--	--	Inclus : 500 €
/ <i>versement libre - don</i> [sans revue] : remplir le montant		

Adhérez directement en ligne (carte bancaire) sur sfpsy.org
Ou envoyez-nous le bulletin d'inscription de la page suivante...



Adhésion à la SFP COTISATIONS 2024

Le montant de la cotisation peut être, **selon certaines conditions et limites**, déductible de l'impôt sur le revenu

	SANS REVUE	UNE REVUE	DEUX REVUES
Membre (France)	100 €	165 €	195 €
Membre (étranger)	100 €	183 €	205 €
Membres d'une Organisation Associée (AFPSA, AFPEN, APsyEN, APS, CoPsy SNES et SNUIPP, SFPS)	0 €	165 €	195 €
Étudiant, sans emploi	35 €	90 €	120 €
Retraité / Membre d'un Laboratoire adhérent à la SFP	90 €	135 €	165 €
Laboratoire / <i>adhésion pleine</i>	--	--	Inclus : 500 €
/ <i>versement libre - don</i> [sans revue] : remplir le montant		

ORGANISATIONS ASSOCIÉES : Les membres des organisations associées deviennent (s'ils le désirent) membres à part entière de la SFP via leur organisation. *dans ce cas, merci de remplir le formulaire ci-dessous.*

Cotisation de soutien à partir de 300 € (inclut l'abonnement aux 2 revues)

Adhésion d'un laboratoire de recherche ou d'une institution : 500 € (inclut l'abonnement aux **2 revues** et de nombreux avantages tarifaires)

Laboratoire : versement libre / don : remplir le montant dans le tableau précédent pour un envoi postal

NOM :	Prénom :
Organisation associée :	
Adresse :	
.....	
Code postal : _ _ _ _ _ _ _	Pays : Ville :
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :
Adresse électronique (courriel) :@.....	

Le bulletin est à renvoyer à : Suzanne GUILLARD - 53^{bis} rue du Puits Charles - 58400 LA CHARITÉ / LOIRE

Mode de paiement :

- Un prélèvement * par an (dès réception)
* renseigner et joindre l'autorisation de prélèvement.
- Un chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne joint.

La SFP étant de plus en plus souvent contactée pour avis, sur des thèmes de société, le BN souhaite se doter d'une liste de personnes ressources. C'est pourquoi votre domaine d'exercice nous sera utile.

Étudiant, préciser la formation suivie :

Si vous êtes **sans emploi**, préciser le dernier diplôme obtenu :

Affiliation à un département de la SFP :

Département de la recherche (DRP) **OU** Département des applications et interventions (DAIP)

Abonnement aux revues : je souhaite recevoir

Psychologie Française Pratiques Psychologiques Les 2 revues

PORTE FEUILLE DE COMPÉTENCES : Spécifier ici votre domaine d'exercice :

DATE ET SIGNATURE :



Adhésion des laboratoires à la SFP 2024

Adhésion d'un laboratoire de recherche ou d'une institution : 500 €

inclut l'abonnement aux 2 revues
et le tarif préférentiel pour les membres du laboratoire

Versement libre / don : renseignez le montant sur le bulletin ci-dessous

Adhésion directe sur notre site : **www.sfpsy.org**

Sinon, veuillez compléter ce document :

NOM DU LABORATOIRE :	
Adhésion pleine : __	Versement libre __
Directeur.trice	NOM :
	Prénom :
Institution de rattachement :	
Adresse :	
.....	
Code postal : __ __ __ __	Pays :
	Ville :
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :
Adresse électronique (courriel) :@.....	

Le bulletin est à renvoyer à : Suzanne GUILLARD - 53^{bis} rue du Puits Charles - 58400 LA CHARITÉ / LOIRE
ou par mail à : pierresuzanne@cegetel.net

Mode de paiement

- Chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne joint
 Bon de commande
 Carte bancaire

THÉMATIQUES DE VOTRE LABORATOIRE

DATE ET SIGNATURE

